

**SESSION
ORDINAIRE
Ajournement
20 DÉCEMBRE
2010**

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC DU SIXIÈME JOUR DE DÉCEMBRE 2010 AJOURNÉE AU VINGTIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE DIX SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ALAIN GUINDON, MAIRE. LA SESSION DÉBUTE À VINGT HEURES.

SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM

M. Alain Guindon, maire
M. Joël Brassard, conseiller
M. Benoit Proulx, conseiller
M. Donald Robinson, conseiller
M. Nicolas Villeneuve, conseiller
Mme Sylvie D'Amours, conseillère
Mme Marie-Ève Surprenant, conseillère

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Guylaine Comtois, directrice générale

❖ OUVERTURE DE LA SESSION

**Résolution numéro 415-12-2010
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Benoît Proulx

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la session ordinaire du 20 décembre 2010.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

1.1 Adoption de l'ordre du jour.

3. ADMINISTRATION

- 3.1 Embauche de madame Chantal Ladouceur au poste de trésorière.
- 3.2 Embauche de madame Nathalie Derouin technicienne au service de taxation et comptabilité.
- 3.3 Embauche de madame Linda Lauzon commis aux comptes fournisseurs et comptes clients.
- 3.4 Embauche de madame Sylvie Lamontagne secrétaire-réceptionniste.
- 3.5 Adoption d'une politique de gestion contractuelle.

4. TRANSPORTS

4.1 Offre de service BSA Groupe Conseil pour étude complémentaire de drainage secteur Lucien-Giguère élargi.

5. URBANISME

- 5.1 Demande d'approbation des recommandations du CCU en rapport avec l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.
- 5.2 Demande de mandater M. Maxime Lacourse et Ronald Du Repos pour la production d'un concept d'affichage, incluant un budget de réalisation, à l'entrée de la municipalité.

6. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

6.1 Adoption du règlement numéro 04-2010

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA RÉUNION

❖ **ADMINISTRATION**

Résolution numéro 416-12-2010

EMBAUCHE DE MADAME CHANTAL LADOUCEUR AU POSTE DE TRÉSORIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie D'Amours

Et unanimement résolu d'autoriser l'embauche de madame Chantal Ladouceur au poste de trésorière selon les clauses du contrat d'embauche. Elle entrera en fonction le 17 janvier 2011.

Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

Résolution numéro 417-12-2010

EMBAUCHE DE MADAME NATHALIE DEROUIN TECHNICIENNE AU SERVICE DE TAXATION ET COMPTABILITÉ.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Eve Surprenant

Et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à l'embauche de madame Nathalie Derouin en date du 19 avril 2010 au poste de technicienne au service de taxation et comptabilité. Ce nouveau poste syndiqué est ouvert au taux horaire de 23.69\$.

Résolution numéro 418-12-2010

EMBAUCHE DE MADAME LINDA LAUZON COMMIS AUX COMPTES FOURNISSEURS ET COMPTES CLIENTS.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Nicolas Villeneuve

Et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à l'embauche de madame Linda Lauzon en date 10 janvier 2010 du au poste de commis aux comptes fournisseurs et comptes clients selon les conditions de la convention en vigueur.

Résolution numéro 419-12-2010

EMBAUCHE DE MADAME SYLVIE LAMONTAGNE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Donald Robinson

Et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à l'embauche de madame Sylvie Lamontagne en date du 7 décembre 2010 au poste régulier à temps partiel de secrétaire-réceptionniste selon les conditions de la convention en vigueur.

Résolution numéro 420-12-2010

ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT l'adoption des projets de loi 76 et 102 par le gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT les projets de loi visant à garantir que les municipalités ont mis tous les efforts pour que le processus d'attribution des contrats soient empreints d'intégrité, d'honnêteté, d'impartialité et de transparence;

CONSIDÉRANT la loi stipule qu'une municipalité doit adopter au plus tard le 1^{er} janvier 2011, une politique de gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Benoît Proulx

Et unanimement résolu d'adopter une politique de gestion contractuelle telle que jointe à la présente.

❖ **TRANSPORTS**

Résolution numéro 421-12-2010

OFFRE DE SERVICE BSA GROUPE CONSEIL POUR ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE DE DRAINAGE SECTEUR LUCIEN-GIGUÈRE ÉLARGI

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Nicolas Villeneuve

Et unanimement résolu d'autoriser la dépense de 4 900.00\$ pour l'offre de service de BSA Groupe Conseil pour l'étude complémentaire de drainage dans le secteur Lucien-Giguère élargi.

❖ **URBANISME**

Résolution numéro 422-12-2010-1

DEMANDE DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE UNIFAMILIAL SITUÉ AU 26 RUE FÉLIX, CONFORMÉMENT AU PIIA

CONSIDÉRANT Que le Comité doit transmettre une recommandation au Conseil municipal en rapport à l'implantation, l'intégration, l'architecture et l'aménagement paysager d'un projet de construction pour un bâtiment résidentiel conformément aux objectifs du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT Que les membres ont pris connaissance de la demande de Habitations M.P. Gaul inc., désirant construire un bâtiment résidentiel de type unifamilial, comportant les caractéristiques suivantes :

- Modèle « Chianti » avec garage simple;
- Dimension d'environ 39 pi X 29 pi;
- Revêtement de brique de marque Hanson, modèle Northern Collection, couleur Boston;
- Toiture en bardeaux d'asphalte de marque BP, modèle Mystique, couleur brun 2 tons;
- Déclin de vinyle de marque Royal Crest, couleur Pebble Clay;
- Portes de couleur brun Commercial;
- Fenêtres de couleur beige Antique;

CONSIDÉRANT Que le traitement architectural rencontre l'objectif du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie d'Amours

ET IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la demande de construction de Habitations M. P. Gaul inc. pour un bâtiment résidentiel de type unifamilial situé au 26 rue Félix, telle que présentée sur les plans en date du 13 décembre 2010, dossier 1812, modèle « Chianti », avec garage simple.

Résolution numéro 422-12-2010-2

DEMANDE DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE UNIFAMILIAL SITUÉ AU 14 RUE FÉLIX, CONFORMÉMENT AU PIIA

CONSIDÉRANT Que le Comité doit transmettre une recommandation au Conseil municipal en rapport à l'implantation, l'intégration, l'architecture et l'aménagement paysager d'un projet de construction pour un bâtiment résidentiel conformément aux objectifs du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT Que les membres ont pris connaissance de la demande de Les Habitations Innovatel 2007 inc., désirant construire un bâtiment résidentiel de type unifamilial, comportant les caractéristiques suivantes :

- Modèle « Condor » avec garage simple;
- Dimension d'environ 40 pi X 49 pi;
- Revêtement de pierre de marque Permacon, modèle Dufferin, couleur Nuancé gris Lennox;
- Toiture en bardeaux d'asphalte de marque BP, modèle Mirage, couleur Sahara;

- Déclin de vinyle de marque Royal Crest, couleur Pebble Clay;
- Portes et fenêtres de couleur m-23 Sable;
- Volets de marque Kaycan, couleur Cactus;

CONSIDÉRANT Que le traitement architectural rencontre l'objectif du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie d'Amours
ET IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la demande de construction de Les Habitations Innovatel 2007 inc. pour un bâtiment résidentiel de type unifamilial situé au 14 rue Félix, telle que présentée sur les plans datés du 3 décembre 2010, dossier 2010-045, modèle « Condor », avec garage simple.

Résolution numéro 423-12-2010
DEMANDE DE MANDATER M. MAXIME LACOURSE ET RONALD DUREPOS POUR LA PRODUCTION D'UN CONCEPT D'AFFICHAGE, INCLUANT UN BUDGET DE RÉALISATION, À L'ENTRÉE DE LA MUNICIPALITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Benoît Proulx
 Et unanimement résolu de mandater M. Maxime Lacourse et à Ronald DuRepos pour la production d'un concept d'affichage, incluant un budget de réalisation, à l'entrée de la municipalité intégrant un panneau électronique pour une somme de 800\$.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la Loi.

❖ **ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Résolution numéro 424-12-2010
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 04-2010 CONCERNANT LA VIDANGE ET L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Donald Robinson
ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE
 Le projet de règlement numéro 04-2010 concernant la vidange et l'entretien des installations septiques soit adopté. Les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement.

• **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes se sont exprimées a été tenue conformément à la Loi.

Résolution numéro 425-12-2010

LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Joël Brassard et unanimement résolu de lever la présente session.

**M. ALAIN GUINDON
MAIRE**

**MME GUYLAINE COMTOIS
DIRECTRICE GÉNÉRALE**